



PRESENCE DANS LES MÉDIAS

Date	Intervenant	Support	Thème
5 janvier	C. Bourreau	France Info	La vaccination
21 janvier	C. Bourreau	BFM TV	Confinement
29 janvier	C. Bourreau	BFM TV	Rupture générationnelle et confinement

ACTUALITES

Quelques nouvelles de la CNSA et de l'autonomie

L'autonomie n'est plus une priorité puisque notre Ministre Mme Bourguignon a déclaré par deux fois que la fameuse grande loi verrait le jour après la résolution de la crise sanitaire. Évidemment cela a donné lieu à beaucoup de commentaires, mais le Conseil de la CNSA continue à travailler. En effet la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour

2021 lui demande formellement de rendre un avis et des propositions sur le financement de la 5^e branche pour mars 2021. C'est donc à un rythme hebdomadaire que la « cellule d'urgence » composée d'une quinzaine de membres du Conseil se réunit sous la houlette de sa Présidente Marie Anne Montchamp. Un séminaire aura lieu le

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

4 février réunissant tout le Conseil, y compris les représentants de l'État, pour avancer sur ce thème, ô combien difficile en période de disette (même quand les robinets de Bercy semblent couler à flots). Le Conseil travaille pour les très prochaines années, mais dans une optique de programmation à horizon 2030, année qui verra arriver les baby-boomers dans les zones périlleuses.

La Commission Autonomie de la CFR se penche aussi sur ce problème.

Un autre sujet sera abordé lors de ce séminaire : la gouvernance territoriale. En effet la particularité de ce secteur est d'associer l'État d'une part, à travers la CNSA et les Agences Régionales de Santé, et les départements d'autre part pour le financement et l'animation. À titre d'exemple, l'État a la charge des EHPAD et les départements des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cela donne lieu à

des situations complexes que la fameuse grande loi devrait solutionner.

En attendant, le Conseil de la CNSA a décidé d'avancer avec certains Conseils départementaux pour expérimenter des formules de coopération.

Parallèlement, le Premier Ministre a confié à Dominique Libault, qui a animé des travaux importants sur l'Age en 2018/19, une réflexion sur le financement de la protection sociale plus généralement. Qu'en sortira-t-il ?

En tout cas le Conseil de la Caisse travaille dans son nouveau rôle de Conseil de la 5° branche. De même les services de la Caisse se mobilisent face aux nouvelles tâches qui leur ont été confiées par le législateur. Personnes en situation de handicap et personnes âgées attendent une refondation du secteur.

Sylvain Denis

CFR RETRAITE

Réforme des retraites – Attente, mais studieuse

Pour être réformé, le système de retraites français, déjà prévu sous - financé pour les 25 prochaines années avant la crise en dépit d'hypothèses trop favorables d'évolution du PIB, n'avait pas besoin que le covid-19 vienne provoquer l'écroulement des économies du monde entier y compris la nôtre. L'investissement mondial de 2020 est en chute libre de 42 % par rapport à celui de 2019, chute concentrée dans les pays développés. Le déficit budgétaire de la France a pratiquement doublé en un an à près de 180 milliards d'euros. Le retour à une situation économique voisine de celle de 2019 sera lent car freiné, y compris en 2021, par les baisses

de production consécutives à la diminution du nombre d'heures travaillées pendant la pandémie.

Cette situation calamiteuse a largement éclipsé la volonté de l'État d'aller plus loin que le vote au printemps dernier d'une première version du projet, vote de l'Assemblée Nationale seulement. Depuis, les propos épisodiques et assez disparates de l'exécutif au sujet d'une reprise des travaux n'ont rien eu de convaincant de sorte que nous sommes persuadés que le débat entre toutes les parties prenantes ne reprendra pas avant l'élection présidentielle.

Les conséquences de la ravageuse pandémie

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

ne sont pas prêtes d'être toutes corrigées, mais elles sont déjà et seront de mieux en mieux appréhendées dans leurs dimensions humaines, sociales et économiques. Par ailleurs la France n'est pas seule. Les très importants plans de relance européens, américains et autres ont aidé à minimiser la casse. Il est trop tôt pour savoir s'ils seront suffisants malgré le large soutien de la Banque Centrale Européenne, 1850 milliards d'euros tout de même, soutien en principe prolongeable jusqu'à 2022 tant que l'épidémie ne sera pas complètement vaincue. La France n'a pas été mal servie dans le partage eu égard à sa taille en nombre d'habitants, mais elle a dû emprunter massivement et elle continue de le faire

L'immobilité actuelle du gouvernement au sujet de la réforme, au moins apparente sinon certaine, n'est évidemment pas un prétexte pour ne rien tenter. On ne peut pas exclure que, lorsque la crise sanitaire sera derrière nous ou clairement en voie de l'être et que ses conséquences en termes de coût, de chômage et de relance économique seront bien encadrées, le gouvernement commence à laisser filtrer quelques-unes de ses options pour la reprise des discussions. Si cela se produisait, nous devrions être prêts à tenir notre rôle de partenaire constructif tout en combattant ce qui irait trop à l'encontre de nos positions. Nous avons par conséquent décidé de concentrer nos réflexions 2021 sur quelques sujets précis et en nombre limité. Des sujets également susceptibles de ne pas déclencher immédiatement des tirs de barrage, d'où qu'ils viennent, susceptibles aussi d'aboutir à des propositions CFR capables d'attirer sur elle quelques regards de l'exécutif et de susciter un dialogue avec lui. Ces quatre sujets font partie de l'aspect systémique de la réforme. Ils devront avoir comme caractéristique de pouvoir être jugés

comme des positions de dialogue, susceptibles d'évolution et politiquement vendables, tout en conservant l'essentiel de ce que la CFR défend depuis toujours. Nous éviterons toute référence à un système de retraites par points vu la profonde réticence de la Fonction publique à son égard. Sur ces bases et compte tenu des travaux internes déjà disponibles, nous avons choisi de travailler sur la réversion, la validation de l'activité au cours de la carrière, l'alignement des avantages familiaux et l'ensemble retraite progressive et cumul emploi/retraite.



Nous délaissions donc pour le moment les réflexions sur les aspects paramétriques de la réforme, en particulier sur d'éventuelles mesures d'âge. Les syndicats refusent aujourd'hui obstinément d'en parler bien qu'elles fassent en fait de plus en plus l'unanimité chez les économistes.

Ceci étant, le statu quo paraît sans doute difficilement tenable à terme - mais à quel terme ? - tant le déficit s'est creusé et continue de le faire. Le système était revenu assez proche de l'équilibre en 2019 essentiellement grâce à la loi Sarkozy de 2010 (passage de l'âge légal à 62 ans). Malgré les hypothèses du COR inconsiderément optimistes en matière de croissance et de chômage, le système actuel ne peut pas permettre d'atteindre cet équilibre avant 2045 au mieux. Président du Comité de Suivi des Retraites (CSR) Didier Blanchet lui-même affirme que, si la solution

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

du recul de l'âge de départ est politiquement compliquée, elle est, pour l'opinion publique, la moins inacceptable des 3 mesures du « *triangle infernal* », les 2 autres étant l'augmentation des cotisations et la baisse des pensions car, à défaut d'être acceptée, elle est comprise...ce qui reste à vérifier.

Nous continuerons évidemment à suivre attentivement tout ce qu'Agirc-Arrco pourrait avoir à dire (ou dira) sur ce sujet si leurs réserves arrivent un jour à tutoyer le seuil de 6 mois de cotisations. Ce niveau, qu'ils ont fixé depuis longtemps et que leurs accords 2015/2015/2019 confirment est celui en dessous duquel, faute de pouvoir verser la

totalité des pensions ou de les geler pendant un certain temps, ils inciteraient vivement les actifs à prolonger leur carrière de 1 à 3 ans suivant un dispositif du type décote/surcote. Nous n'en sommes pas là, mais nous suivons de près l'évolution de la situation économique, largement tributaire des résultats du combat contre le virus et du succès du plan de relance. Nous ferons le point le mois prochain.

Pierre Lange

AGE

Au niveau de AGE Europe

A l'exception de deux Comités Exécutifs (le 15 décembre et le 15 janvier), aucune réunion des instances ne s'est tenue depuis l'AG du 5 novembre (cf. AFJ n°162).

Rappelons qu'il y a par an deux Conseils et en principe une AG, celle-ci ayant été doublée l'an dernier (idem pour 2021).

Ces deux réunions ont été marquées par une forte demande des administrateurs responsables de AGE que l'association se donne des **priorités d'action**, tant la pratique du passé poussait à la dispersion du fait de la multiplicité des facettes des questions du vieillissement.

Le travail de l'équipe (hors partie relative aux 14 « Études » menées en parallèle) s'est concentré sur les activités suivantes :

- Accompagnement de la rédaction du document sur la **Stratégie 2022-2025** : il devrait faire l'objet d'une consultation des membres durant l'été pour être approuvé lors de l'AG des 17 et 18 novembre qui pourrait se tenir « en présentiel » (sous d'évidentes réserves)

Ce document doit servir de base à la demande de financement auprès de l'UE pour la période concernée.

Ce travail est accompagné par la définition, pour la première fois, d'une véritable **politique de communication**, notamment en direction des membres.

- Contribution dans le cadre de la mise en application du « **Socle européen des droits sociaux** » (20 principes adoptés à Göteborg novembre 2017) : « *Ageing with social rights : AGE's contribution to the consultation on reinforcing social Europe* » (texte 21 p diffusé fin novembre).

- Relance de l'activité de la Task Force (TF) sur « le vieillissement dans la dignité » : le cœur du sujet est les politiques de « **long term care** » (principe n°18) et leur résistance face à la pandémie.

- Poursuite de la collecte des données pour le « **AGE Barometer** » dont les thèmes choisis pour 2021 sont : la formation tout au long de la vie, le volontariat et les échanges intergénérationnels.

Il s'agit d'une compilation initiée en 2019 (voir AFJ n°157) d'une série de thèmes différents (18 retenus au total) choisis chaque année et destinée à alimenter les contributions pour les

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

PNR (« Programmes nationaux de réforme ») dans le cadre du processus de consultation de la société civile au cours du « Semestre européen ». Tous les pays membres de l'UE ne sont pas couverts et les membres de AGE sont inégalement impliqués. Le « Baromètre » version 2020 a été diffusé en décembre.

-Poursuite des échanges avec l'OMS pour des contributions sur la « Décennie (2020-2030) du vieillissement en bonne santé » (« *Healthy Ageing Decade* »), pour le moment perturbée par la pandémie.

En ce qui concerne le « **Semestre européen** », à noter une modification importante cette année : les PNR sont intégrés dans des « **RRP** » (« *Recovery and Resilience Plans* ») adoptés en décembre par l'UE et les États. Le rapport traditionnel annuel demandé aux États membres

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/1_fr_act_part1_v2.pdf

Au niveau de la Coordination Française

La dernière réunion a eu lieu le 2 novembre. La prochaine est le 2 février.

Les participations thématiques aux activités de AGE ont été les suivantes :

- à la Stratégie (Claude Connan, Générations Mouvement)
- à la politique de Communication (Claude Waret/ UFR ; Nicole Legrain/ Union Anciens BP ; Moira Allan/ Old Up ; François Guillon/ Alim 50 +)
- à l'évaluation interne (en cours) de l'exécution du programme 2020 : Nicole Legrain
- Bernard Bazot (ARAF) anime avec Jean-Michel Hôte (FNAR) les travaux de la Coordination.

Claude Waret a rédigé pour le « Courrier des Retraités » n° 59 - 1^{er} trimestre un article sur la Conférence des 28 et 29 septembre sur « Renforcer les droits des personnes âgées à

sur les programmes de réforme en vue d'une croissance juste et soutenable est supprimé ainsi que les Recommandations de la CE qui suivaient. Eu égard à l'urgence, la société civile n'est plus consultée comme ces dernières années. Ceci s'inscrit dans le contexte du Plan de relance européen dit « Next Generation EU » (NGEU) adopté en juillet 2020.

Le principal dossier du moment, annoncé dans des AFJ de 2020, est celui du **Livre vert sur le vieillissement** (« Green Paper on Ageing ») intitulé « Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre les générations » qui vient d'être publié par la CE (27 janvier) : pour une fois c'est un texte court de 28 p. Une traduction de la version anglaise est déjà disponible en français et en allemand à l'URL : (cf. ci-dessous-copier/coller) Une consultation publique est ouverte pendant 12 semaines sur ce document jusqu'au 21 avril.

l'époque de la digitalisation » organisée conjointement par AGE, BAGSO (la Fédération allemande membre de AGE) et le ministère allemand chargé des affaires sociales, à l'occasion de la présidence de l'UE par la RFA.

Des contributions ont été adressés à AGE en réponse aux consultations (Long Term Care ; Socle européen des droits sociaux ; RRP ...)

La prochaine mobilisation de la Coordination sera sur le « Livre Vert ».

La lettre trimestrielle AGE News France n° 23 a été diffusée par Roger Barrot le 25 janvier

Une nouvelle entrée est prévue dans la Coordination : celle de l'association École des Grands Parents Européens (EGPE), candidate à son admission comme membre de AGE.

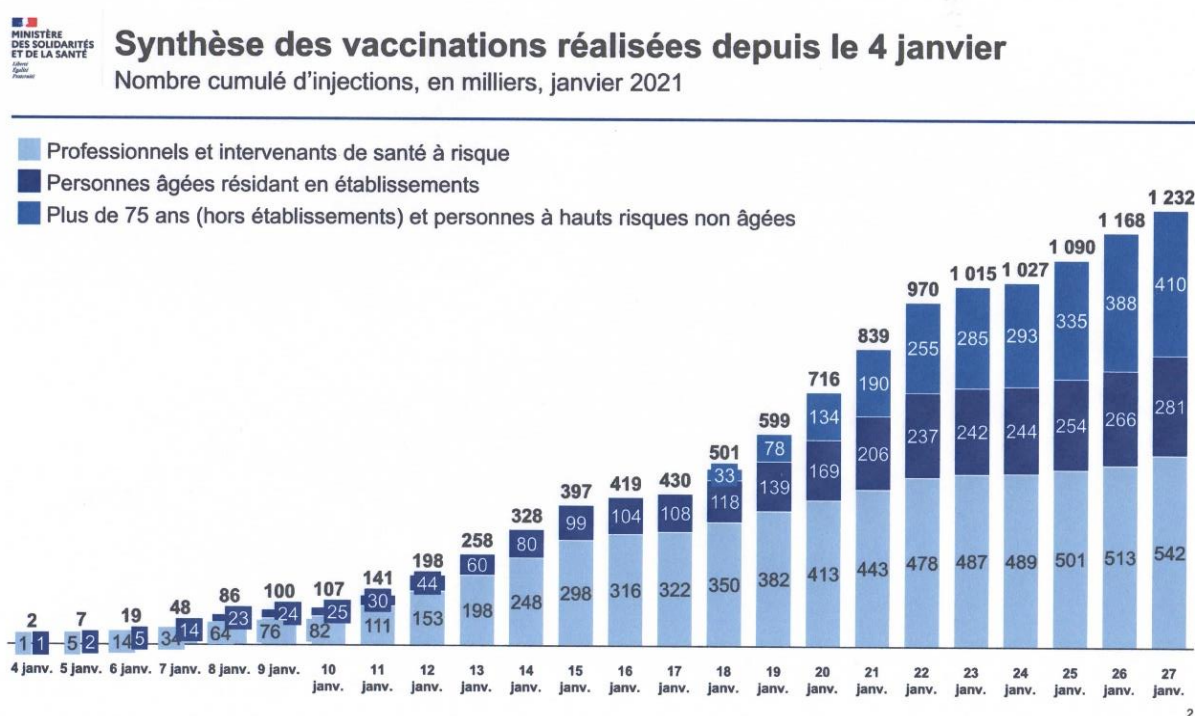
Jean-Michel Hôte

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

FNAR

La vaccination

Dans le contexte insupportable de cette crise sanitaire qui n'en finit pas, l'annonce en fin d'année de l'arrivée des premiers vaccins avait fait lever d'immenses espoirs : des vaccins élaborés en si peu de temps après le début de la pandémie, pensez donc ! Les doses allaient nous parvenir par centaines de millions... Mais assez rapidement, il s'est avéré que l'offre - en l'occurrence la capacité de production - était nettement inférieure à la demande et qu'il allait encore falloir prendre patience alors que nos capacités en la matière s'épuisent dangereusement. À quel horizon allons-nous pouvoir espérer l'immunité collective qui nous protégerait de ce fléau ?



2

Lecture du graphique : le 27 janvier, 1 million 232 000 personnes ont été vaccinées en France, dont 542 000 professionnels et intervenants à risque, 281 000 personnes âgées résidant en établissement, 410 000 de plus de 75 ans et personnes à hauts risques de tous âges.

Au 1^{er} février, 1 million 545 000 personnes avaient été partiellement vaccinées selon « VaccinTracker », un site indépendant créé par un jeune ingénieur en informatique pour suivre l'évolution de la vaccination d'après les sources du ministère de la Santé.

Vous trouverez sur le site FNAR en page Actualités : Informations à destination des personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19 : <https://fnar.info/informations-vaccination.covid-19>

AU FIL DES JOURS (04 FÉVRIER 2021)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
le 04 MARS 2021